



Evaluation du programme économique d'Emmanuel MACRON

Préambule

Dans le projet d'Emmanuel Macron, on voit bien les mesures très politiques : suppression de la taxe d'habitation pour 10 milliards €, droit au chômage pour les démissionnaires, autant de mesures coûteuses pour le budget déjà très déficitaire de notre pays ; certaines autres mesures pour le soutien économique sont à saluer tant elles viennent tard mais à point pour notre économie : suppression de la part ISF sur les actions, taxation unique sur le capital à 30%, baisse de l'impôt sur les sociétés à 25%, des taux appliqués dans les pays concurrents depuis des décennies !

Toutefois, la suppression partielle de l'ISF qui portera désormais sur l'immobilier est une erreur qui coûtera cher à un secteur important avec des conséquences négatives pour l'activité de la construction sur le moyen terme.

Le reproche grave que nous faisons à ce programme est que pour l'essentiel il ne parle, ni ne s'inscrit dans une perspective de redressement alors que notre pays est face à de nombreuses menaces. Au total, il perpétue la routine : quelques cadeaux pour attirer l'électeur, sans perspective, sans espérance, toujours la focalisation sur les allègements de charges sur les bas salaires malgré l'échec de cette politique et l'impasse sur le retour à la compétitivité de notre industrie dont il n'est jamais question, et pourtant dont tout dépend.

Introduction

Le programme économique d'Emmanuel MACRON a été évalué au regard du diagnostic que porte la Fondation Concorde sur la situation de l'économie française. Celle-ci est avant tout caractérisée par le manque de compétitivité de notre appareil productif doublée de son incapacité à répondre à la demande. De ce fait, toute tentative de relance économique par la demande est vouée à l'échec. Nous sommes dans l'obligation de mener une réelle politique de l'offre. Tant que nous n'aurons pas réparé notre moteur industriel et réorienté notre appareil productif vers les marchés mondiaux (qui croissent plus vite que notre propre économie), nous serons condamnés à la stagnation économique.

Retrouver de la compétitivité pour nos productions et nos services nécessite de réduire significativement les prélèvements sur nos entreprises : 140 milliards d'euros, si nous voulions revenir à parité de compétitivité avec l'Allemagne, soit 7 points de PIB. Cela nécessite préalablement une réduction de notre dépense publique pour assurer son financement.

La réduction de la dépense publique constitue ainsi la clé du redressement du pays, aussi bien pour rétablir notre compétitivité que pour rétablir notre solvabilité budgétaire.

Le programme économique d'Emmanuel Macron combine des mesures d'économies, des nouvelles dépenses, des transferts entre catégories sociales ou catégories d'entreprises qui le rendent difficile à décrypter. Au stade actuel, le programme publié n'évalue pas leur coût. Toutefois, après avoir réalisé notre propre évaluation pour chacune des mesures (voir annexe), nous pouvons le synthétiser comme suit :

Bilan économique du programme d'Emmanuel Macron à l'horizon 2022 en milliards d'euros :

Recettes ou économies	-22,5
Baisse liée à la contractualisation avec les collectivités locales	-10
Augmentation de la TICPE	-12,5
Dépenses totales	+75
Coût de la hausse des taux d'intérêt sur le budget de l'Etat	+12
Dépenses supplémentaires sur le budget de l'Etat	+3,3
Programme d'investissements publics	+10
Mesures en faveur des ménages	+41,2
Mesures en faveur des entreprises	+8,5
Total non financé	+52,5

I) Premier constat : Des économies extrêmement réduites

Les économies sont extrêmement réduites lorsque l'on analyse dans le détail le contenu et la portée des mesures proposées. : 10 milliards € par an contre 60 milliards € annoncés. Elles ne permettraient ni de financer le redressement de la compétitivité de notre économie ni de financer les nombreux gestes électoraux qui émaillent le programme d'Emmanuel Macron.

Il existe en effet un écart considérable entre les annonces d'économies et leur réalité pour peu qu'on les évalue de manière précise.

1. Assurance maladie : 15 milliards € d'économies annoncées, 0 selon nos estimations

En décrétant par avance le maintien des effectifs du personnel hospitalier (1,161 million d'agents et donc en rejetant la restructuration du réseau hospitalier (en France, 1 hôpital sur 2 ne dispose pas de la taille critique pour assurer des soins de qualité sans risque sanitaire), Emmanuel Macron se prive du principal levier d'économies dans le domaine de la santé.

La Fondation Concorde souscrit totalement aux propositions de développement de l'E-santé et de la prévention du candidat d'En Marche. Mais l'ensemble de ces mesures ne représente **qu'une économie de 1 milliard €** à l'horizon de 5 ans sans réforme de structure. En revanche, le remboursement à 100% des soins dentaires, audio-prothétiques et optiques entraînera un besoin de financement supplémentaire de 5,5 milliards €. Le reste à charge pour ces soins étant, à l'heure actuelle, de 4,4 milliards €, nous estimons que le remboursement à 100% entraînera un recours accru à ces soins. Au total, nous chiffrons ces nouvelles dépenses à 5,5 milliards €. Les mutuelles ne sont pas en mesure de prendre à leur charge la totalité de ces dépenses malgré une hausse des cotisations payées par les ménages à raison de 230€ / ménage / an. Au total, **nous estimons la charge supplémentaire pour la sécurité sociale à 1 milliard €, ce qui annulera les gains obtenus par ailleurs.**

2. Assurance chômage : 10 milliards € d'économies annoncées, 5,7milliards € de dépenses supplémentaires selon la Fondation Concorde

Dans les propositions d'Emmanuel Macron, les paramètres de l'indemnisation étant maintenus (durée, remplacement), la seule économie résultera d'un système plus contraignant obligeant à accepter les postes proposés. Nous estimons **le potentiel d'économies maximal à 1,3 milliard €**

en prenant comme hypothèse élevée, 100 000 chômeurs retrouvant un emploi à raison d'un montant moyen mensuel de 1 050 € net. Par contre, l'élargissement du droit à l'assurance chômage aux indépendants (qui augmenterait les emplois affiliés à l'assurance chômage de plus de 17%) et aux démissionnaires est susceptible d'augmenter le montant total annuel des indemnités chômage de 20%, **soit 7 milliards €, dont 1,6 milliard uniquement pour l'intégration des indépendants au régime général.**

Au total, les préconisations d'En Marche aboutiraient ainsi à **une dépense annuelle supplémentaire instantanée de 5,7 milliards €.**

Effet de la hausse de la CSG sur le pouvoir d'achat et les finances publiques

Le financement de l'assurance chômage par la CSG sera donc supporté :

- par les fonctionnaires (qui, rappelons-le, ne paient ni de cotisations chômage ni de cotisations maladie).
- par les retraités qui ne profiteront pas de la hausse du pouvoir d'achat. [Pour un retraité percevant 1600€/ mois, **la perte sera de 326€/ an**].
- par les inactifs qui ne profiteront pas de la hausse du pouvoir d'achat. [Pour un chômeur percevant 1100 €/ an, **la perte sera de 224 €/ an**].
- par les salariés, qui gagneront en termes de pouvoir d'achat par la suppression des cotisations salariales santé et chômage.
- par les indépendants, qui en contrepartie, bénéficieront des indemnités chômage en cas de cessation d'activité. [Pour un indépendant percevant 3260€/ an, **la perte sera de 665€/ an**].

Cela étant, il apparaît dans le programme d'Emmanuel Macron que les fonctionnaires et les indépendants devraient eux-aussi bénéficier de mesures de pouvoir d'achat équivalentes à celles pour les salariés du privé (en moyenne 500€/ an). Cela signifie qu'il devra pour cela compenser la hausse de la CSG qui amputerait leur pouvoir d'achat.

Pour les fonctionnaires, cela reviendrait à compenser la hausse de la CSG de **4,9 milliards €** et à ajouter **2,7 milliards €** de mesures de pouvoir d'achat : soit un coût **7,6 milliards €**.

Pour les indépendants, la compensation de la hausse de la CSG sera de **2,9 milliards €**, à ajouter à la mesure du pouvoir d'achat qui représente **1,4 milliards €** : soit un coût de **4,3 milliards €**.

Au total, la mesure pouvoir d'achat et compensation de la hausse de CSG représentent un coût total de **11,9 milliards €**.

Pour les indépendants, E. Macron a assuré que leur taux de cotisation n'augmentera pas du fait de leur affiliation au régime général. Si cela devait être le cas, leur perte serait alors de l'ordre de **1917€**, soit 5% de leur revenu annuel (sur la base d'un revenu annuel net de 39.120€)

3. Assurance retraite : 2,5 milliards € de dépenses supplémentaires selon la Fondation Concorde

Le renoncement aux mesures d'âge (recul progressif à 65 ans à raison d'un trimestre par an) prive le programme du premier levier de réduction de la dépense publique (14 milliards € la cinquième année). La convergence public/privé **n'aura pas d'incidence sur le quinquennat** puisque les conditions de départ ne seront pas modifiées pour ceux qui sont à moins de cinq ans de la retraite alors que le surcoût des régimes spéciaux s'élève à 6 milliards €.

En revanche, l'augmentation du minimum vieillesse de 100 € par mois profitera à 430 000 bénéficiaires **pour un coût de 500 millions €**. De même, une hypothèse de revalorisation de seulement 400 € par an pour 5,4 millions de bénéficiaires des retraites agricoles représente **plus de 2 milliards € de dépenses supplémentaires**.

4. Budget de l'Etat : 25 milliards d'économies annoncées, 3,3 milliards de dépenses selon la Fondation Concorde

En se privant d'une réduction significative des effectifs de la fonction publique, Emmanuel Macron se prive à nouveau du principal levier d'action.

Il envisage de ne pas renouveler sur le quinquennat le départ à la retraite de 50 000 fonctionnaires tout en embauchant 10 000 fonctionnaires de police et de gendarmerie supplémentaires ainsi que 4 000 enseignants supplémentaires. La réduction nette du nombre de fonctionnaires d'Etat à 46 000 ne procurera **qu'une économie de 1,7 milliard €** (le coût d'un fonctionnaire d'Etat est de 36 500 € brut par an). Dans le même temps, faire passer le budget militaire de 1,78 à 2% du PIB en 2025 **coûtera 8 milliards € en 2022**.

Si nous conférons à la nouvelle gouvernance un **potentiel d'économies de 3 milliards €** (hypothèse optimiste au vu de l'absence d'autres précisions), **les propositions d'Emmanuel Macron aboutiront au total à une dépense supplémentaire de 3,3 milliards € pour le budget de l'Etat**.

5. Collectivités locales : identité de vue entre Emmanuel Macron et la Fondation Concorde sur la possibilité d'une économie de 10 milliards €

Nous estimons en effet cette économie à 10 milliards € réalisable par la contractualisation de la baisse des dépenses des collectivités locales et le non renouvellement des 70 000 fonctionnaires locaux partant à la retraite.

6. Absence de prise en compte d'une hausse des taux d'intérêt (12 milliards €)

Le programme d'Emmanuel Macron rejette l'hypothèse d'une hausse d'intérêt alors que nous estimons très probable une normalisation des taux avec une hausse à 1% en début de période montant à 1,5% en fin de quinquennat, produisant une hausse de la charge d'intérêt en fin de quinquennat à 12 milliards €.

II) Deuxième constat : une erreur de diagnostic en relançant l'économie par la demande

Une erreur de diagnostic, toujours la priorité donnée à la relance de l'économie par la demande. La multiplication des gestes en faveur des différentes catégories sociales représente une somme bien supérieure aux mesures en faveur des entreprises (41,2 milliards € contre 8,5). **C'est une erreur de diagnostic majeure au vu de l'incapacité de notre appareil productif à répondre à la demande** et au vu de nos déficits commerciaux : un pays en déficit commercial consomme trop ou ne produit pas assez. A l'heure actuelle une hausse de 1€ de la demande conduit en effet à une hausse de 72 centimes des importations et de 28 centimes du PIB. **Cela signifie que toute nouvelle tentative de relance économique par la demande est désormais vouée à l'échec.** Elle ne relancerait l'activité que chez nos partenaires...

Cette priorité donnée au pouvoir d'achat se double de transferts entre ménages avec un transfert de ressources des retraités vers les salariés.

L'exonération de 80% des ménages de la taxe d'habitation constitue une mesure particulièrement néfaste du point de vue de la gouvernance des finances publiques locales car elle supprime la régulation de la dépense locale par les citoyens.

Plus globalement, si l'on cumule l'ensemble des dépenses : ménages (41,2), entreprises (8,5), investissements (10), cette dimension de relance apparaît encore plus massive.

Le financement de ces gestes n'est pas précisé au stade actuel du programme hormis une hausse de la fiscalité verte à hauteur de 12,5 milliards € (TICPE et taxe carbone). Si l'on intègre la hausse des taux d'intérêt, **l'impasse budgétaire s'élève à 52,5 milliards d'euros**. Ce profond déséquilibre des finances publiques devrait susciter la défiance des marchés financiers et le levier de la fiscalité devra à nouveau être actionné à grande échelle pour y faire face. Comme en 2012, ce choc fiscal à venir étouffera l'économie.

Il ne pourra en effet y avoir de confiance de la part des acteurs économiques les incitant à se projeter et à investir. Ils savent par expérience que les mesures annoncées en leur faveur seront tôt ou tard annulées par de nouvelles taxes ou impôts et compensées au-delà.

III) Troisième constat : une politique de l'offre limitée et erronée

1. **Un point positif, le retour à une taxation fixe à 30% des revenus du capital qui redonnera de l'attractivité à l'investissement dans les entreprises**

Nous estimons du reste que cette mesure sera neutre pour les finances publiques.

En effet, le niveau de recettes fiscales français rapporté à la totalité des revenus du capital exprimé en % du PIB a atteint son maximum en 1998 (26,2%) et en 2001 (26,1%) lorsque les gains de cession de valeurs mobilières étaient imposés à 26%. Il n'était plus que de 22,6% en 2012 (-4 points de PIB) après passage à l'imposition progressive de l'impôt sur le revenu sous le quinquennat Hollande : les taux d'imposition sur les revenus du capital sont devenus contreproductifs en termes de recettes fiscales.

Recettes fiscales du capital/revenu du capital en % du PIB

1998	2001	2003	2007	2008	2009	2010	2011	2012
26,2	26,1	24,9	25,8	25,9	23,4	24,1	23,4	22,6

De la même façon, la suppression des actions de l'assiette de l'ISF permettra aux investisseurs de demeurer sur le territoire français.

2. **Une politique de formation nécessaire mais mal ciblée et envisagée principalement en termes budgétaires (+ 10 milliards €)**

La France dépense en effet beaucoup pour la formation (1,6 point de PIB) mais 53% de ce budget sont affectés à la formation des fonctionnaires et seulement 13% du budget aux chômeurs... Faute de formation d'une qualité suffisante, de nombreux postes ne sont pas pourvus dans l'industrie malgré un niveau de salaire supérieur à la moyenne. La France produit moins de biens manufacturiers qu'en 1998 alors que la consommation de ces produits a augmenté de 60% sur la période... **L'enjeu n'est pas d'augmenter les budgets mais de réformer la gouvernance de la**

formation. Le programme d'Emmanuel Macron prend une initiative positive en sortant la formation du cadre de la gestion paritaire défailante mais prévoit de confier cette mission à l'Etat au lieu de confier son pilotage aux entreprises. En centrant l'offre sur les jeunes et les chômeurs, il laisse de côté l'enjeu crucial de la montée en gamme de notre appareil productif via la formation des travailleurs en poste.

Pour que la formation joue pleinement son rôle d'adaptation aux mutations de l'emploi, **la Fondation Concorde propose de :**

- Confier son pilotage aux entreprises et réaffecter drastiquement les budgets vers le secteur privé, les métiers en tension et les demandeurs d'emplois.
- Améliorer en amont la qualité des formations initiales en particulier via le développement de l'apprentissage (ce point est à mettre au crédit du programme d'En Marche).
- D'un côté, centrer l'effort sur les formations visant une réorientation professionnelle délivrant des qualifications reconnues, en particulier pour les chômeurs.
- De l'autre côté, alléger les contraintes pesant sur les entreprises pour leur laisser, comme en Allemagne, la responsabilité de développer les compétences internes sur le lieu de production en accompagnement d'une stratégie d'innovation technique ou organisationnelle.
- Faire émerger un vrai marché de la formation professionnelle transparent quant aux coûts et aux résultats des formations.
- Lancer immédiatement un plan stratégique de formation pour les métiers industriels en tension qui bloquent la relance productive. Il est en effet symptomatique de constater que pour tous les métiers industriels et autres, le métier de régleur de machines à outils soit le plus en tension. Il constitue un véritable goulot d'étranglement pour la production sur le territoire français.

3. La poursuite de la politique d'allègement de charges sociales sur les bas salaires se fait aux dépens de la compétitivité de l'industrie

La politique proposée d'allègement de charges est complexe à décrypter :

- Elle transforme le CICE actuellement sous la forme d'un crédit d'impôt, en allègement de charges, qui, lui, sera assujéti à l'impôt. Les entreprises devraient donc **payer 6 milliards € d'impôts supplémentaires.**
- Elle allège à nouveau les charges sur les bas salaires de 4 points, **soit un allègement de 8 milliards €, ce qui amènera un allègement net de 6 milliards €.**

Le bilan pour les entreprises est nul et surtout ce mécanisme transfère des ressources du travail qualifié puisque le CICE allège les charges du travail jusqu'à 2,5 SMIC vers le travail non qualifié rémunéré aux alentours du SMIC. Cette politique donne ainsi la priorité à la création d'emplois faiblement qualifiés sur la compétitivité de notre appareil productif. C'est la poursuite d'une politique qui a échoué : les résultats de ces politiques de baisse de charge menées depuis 20 ans n'ont pas permis de faire refluer le chômage, bien au contraire...

En effet, le choix de subventionner le travail peu qualifié amoindrit la croissance de long terme. A production donnée, l'emploi non qualifié se substitue à l'emploi qualifié et ralentit les gains de productivité (il a été théorisé par l'administration française sous la forme de « l'enrichissement de la croissance en emploi ») avec le risque constaté de dégrader le niveau de qualité des productions et la croissance qui découle de la productivité.

Le mode de financement et de répartition de ces allègements de charges pénalise les entreprises exposées à la concurrence internationale qui profitent moins de ces allègements de charges sur les basses qualifications et les bas salaires car leur niveau de salaire est plus élevé. Par exemple, le salaire moyen à temps complet dans l'industrie est plus du double du SMIC. Comme l'industrie et les entreprises du secteur exposé à la concurrence internationale participent naturellement aux financements de ces baisses de charges par le biais des prélèvements dans le cadre de notre niveau de prélèvement record sur les entreprises, **les exonérations de charges sociales sur les bas salaires s'inscrivent dans une logique de transfert financier des secteurs ouverts à la concurrence internationale vers les secteurs protégés de notre économie. Nous dégradons encore davantage notre moteur industriel, un véritable non-sens économique dont nous payons le prix en termes de déficit commercial, et donc d'endettement, de croissance et in fine d'emplois.**

Soutenir les secteurs protégés de l'économie française via les baisses de charges sociales sur les bas salaires, c'est miser sur des marchés structurellement en stagnation du fait d'un pouvoir d'achat contraint par la réduction des déficits publics alors que miser sur l'exportation permettrait de tirer profit de marchés qui s'accroissent entre 3 et 5% l'an.

Au total, les allègements de charges sur les basses qualifications ont créé une économie duale inadaptée à la compétition mondiale avec une faible taxation des emplois peu qualifiés mais qui seront toujours plus chers que les salariés roumains et vietnamiens et une surtaxation des salariés hautement qualifiés qui sont ainsi plus chers que les salariés allemands (+26% à 40 000 euros de salaire annuel, +41% à 90 000 euros). Nous ne sommes donc ni compétitifs dans le low cost, ni compétitifs dans la haute qualité (c'est du reste pour cette raison que les comparaisons internationales sur le coût moyen de la main d'œuvre s'avèrent non pertinentes...).

Cette politique est à l'origine de la « **panne de l'ascenseur social** » car ni le salarié ni l'employeur n'ont intérêt à monter en compétence.

- Pour le salarié, monter en compétence, gagner davantage, c'est perdre des avantages sociaux (prime pour l'emploi, aides au logement, RSA et maintenant taxe d'habitation...). Le jeu en vaut rarement la chandelle ! A cet égard, l'exonération de la taxe d'habitation créerait un nouvel effet de seuil qui freinerait encore davantage la mobilité sociale.
- Pour l'employeur, monter en compétence et en salaire, c'est devoir payer beaucoup plus de charges sociales. Alors que l'insertion dans les marchés mondiaux nécessite des salariés qualifiés rémunérés à plus de 2 SMIC, leur coût devient exorbitant pour l'entreprise du fait de la surtaxation sociale.

4. Baisse des impôts sur les sociétés mais rien sur les impôts à la production qui hypothèquent la compétitivité de notre industrie

La baisse de l'IS nous rapprochera de la moyenne de l'IS des autres pays européens.

Par contre, cette politique ne comporte aucune mesure de réduction des impôts à la production qui pénalise lourdement et de manière rédhitoire les entreprises françaises. En 2012, les entreprises françaises acquittaient dans leur ensemble 64 milliards d'euros d'impôt sur la production de plus qu'en Allemagne.

Les entreprises allemandes ne paient en effet, en sus des cotisations sociales, qu'un impôt foncier minime :

Année 2012, en % du PIB		
	France	Allemagne
Impôts sur la production :	3,65	0,44
• Impôt sur les salaires (masse salariale)	1,50	0,0
• Autres impôts sur la production	2,15	0,44
• Dont impôts fonciers	1,71	0,18

Nous estimons que le budget alloué à l'exonération de la taxe d'habitation pour un montant de 10 milliards € aurait dû être dévolu en priorité à la réduction des impôts sur la production. Selon nos estimations, une somme de 10 milliards € bien ciblée serait à même de relancer notre industrie.

A cela s'ajoute l'absence de mesures en faveur de l'investissement productif alors que notre outil de production a terriblement vieilli et que nos entreprises doivent prendre le tournant de la numérisation et de la robotisation

Nous proposons :

- Prolongement du suramortissement pour les équipements industriels
- Crédit d'impôt numérisation et robotisation
- Chèque premier robot pour les PMI

5. Des mesures de flexibilité

Emmanuel Macron propose plusieurs mesures de flexibilité :

- Instance unique de représentation du personnel,
- Primauté de la négociation d'entreprise ou de branche,
- Plafonnement des indemnités prudhommales,
- « Mise entre parenthèse » du compte pénibilité.

Mais d'autres mesures assouplissant notre réglementation sociale pouvant avoir un effet immédiat sur l'emploi ne figurent pas dans le programme.

Nous proposons :

- Doublement des seuils sociaux,
- Suppressions des commissions interprofessionnelles régionales pour les TPE,
- Abrogation de la réforme du travail à temps partiel de 2014 qui impose un seuil minimum de 24 heures de durée du temps de travail,
- Sécurisation des donneurs d'ordre vis-à-vis des auto-entrepreneurs.

Adopter ce paquet de mesures apporterait rapidement la preuve que la flexibilité crée des emplois et initierait un apprentissage collectif (salariés, entreprises, syndicat, Etat, monde politique) de la flexibilité sociale et permettrait d'aborder la réforme du code du travail de manière plus sereine.

A contrario, l'octroi de l'indemnisation du chômage aux salariés démissionnaires prévue dans le programme va encore davantage complexifier la vie des chefs d'entreprises, déjà confrontés quotidiennement à l'absentéisme des salariés.

6. Absence de mesure de simplification législative et réglementaire permettant de libérer notre investissement industriel

C'est un enjeu crucial car il est double. Non seulement notre surréglementation bloque l'investissement de capacité et la production sur le territoire, mais de surcroît, elle occasionne un surcroît de dépenses publiques. En effet, l'échec relatif des méthodes de réduction de la dépense publique de type RGPP s'explique par le fait qu'elles ont été presque toujours limitées par leur inscription dans un cadre réglementaire inchangé. Il s'agissait en substance de maintenir les mêmes procédures ultra-complexes, et de faire des économies en réorganisant uniquement les structures et les modes de travail. Ces exercices ont donc rapidement montré leurs limites.

Il existe plus de 71 codes, environ 4000 régimes différents d'autorisation qui doivent être mis en œuvre par les administrations et de l'ordre de 400 000 normes. Cet ensemble s'avère à la fois coûteux à concevoir et coûteux à faire fonctionner et très pénalisant pour l'économie. On dépense plus pour ligoter et bloquer davantage l'économie !

Nous estimons absolument nécessaire non pas d'annoncer un énième choc de simplification mais de faire de la simplification pour les acteurs économiques à la fois un levier de libération des entreprises et un levier de réduction de la dépense publique. En proposant rapidement des réorganisations et des rationalisations des dispositifs d'aide, d'intervention, et de contrôle, en mettant en œuvre des redéfinitions de missions, des réformes et réorganisations.

Le programme d'Emmanuel Macron ne comporte qu'un engagement de ne pas rajouter de norme nationale aux normes européennes dans le secteur agricole et pour le reste, un service d'explication de la réglementation sur internet pour les entreprises.

7. Réduction du recours à l'électricité nucléaire qui va renchérir nos coûts de production

Le système électrique français figure parmi les trois plus efficaces au monde avec une production à la fois bon marché et décarbonée grâce au nucléaire (Contenu en Co₂ de la production d'électricité en gCo₂/KWh : Allemagne : 561 g/KWh contre 17g/KWh pour la production EDF 2014). Malgré cela, **Emmanuel Macron s'inscrit dans la politique de fermeture anticipée du nucléaire initiée par François Hollande.** Or, en développant des énergies renouvelables très onéreuses en l'absence de besoin, **la France est en passe d'annihiler les bénéfices qu'elle tire du nucléaire.**

La poursuite de la substitution de la production d'électricité nucléaire par la production d'électricité renouvelable actée par la loi de transition énergétique détruit à la fois l'activité et l'emploi :

- la hausse du prix de l'électricité pénalise les ménages en réduisant leur pouvoir d'achat et donc la consommation finale, ce qui entraîne une baisse de l'activité économique.
- la hausse des coûts de production de l'électricité entraîne, pour les entreprises, un accroissement du coût de l'accès à l'énergie, qu'elles répercutent ensuite sur les prix de vente, avec une perte de compétitivité sur le marché national comme international, qui conduit à une baisse de l'activité et une détérioration de la balance commerciale.

Prix de l'électricité pour l'industrie (en\$/KWh)

	Etats-Unis	Allemagne	France
2003	0,05	0,13	0,07
2014	0,07	0,26	0,14

Sources : Eurostat, EIA, ONS, IEA, Natixis

Ainsi, le rapport « Energies 2050 » conclut à une **perte nette d'emplois à l'horizon 2030 comprise entre 140 000 et 200 000** suivant les hypothèses de réduction de la production nucléaire dans le mix électrique (50% ou 20%).

Annexe- Le bilan économique du programme d'Emmanuel Macron

Aides, exonérations fiscales ou exonérations de prélèvement

Mesures	Coût selon E. Macron 2022	Coût selon la Fondation Concorde 2022	Recette selon E. Macron 2022	Recette selon la Fondation Concorde 2022
Ménages				
Suppression de la taxe d'habitation pour 80% de la population	10 milliards €	10 milliards €	0€	0€
Suppression des cotisations salariales maladie et assurance chômage mesure pouvoir d'achat pour les salariés du privé	19 milliards €	19 milliards €		
Hausse de 1,7 point de CSG			19 milliards €	19 milliards €
Compensation de la hausse la CSG pour les fonctionnaires et mesure pouvoir d'achat		7,6 milliards €		
Compensation de la hausse de la CSG pour les indépendants et mesure pouvoir d'achat		4,3 milliards €		
Hausse de 50% de la prime d'activité		2,3 milliards € (coût de 4,5 milliards € en 2016)		
Individualisation de l'impôt		1 milliard €		
Réforme ISF avec exonération des actions	3 milliards €	3 milliards €		
Forfaitisation de l'impôt sur les revenus du capital		0 milliard € Selon nos calculs, cette mesure est neutre pour les finances publiques, le recul des taux étant compensé par un recul des stratégies d'évitement de l'impôt		
Exonération de cotisations sociales sur les heures supplémentaires		2,5 milliards €		

Assurance chômage : intégration des indépendants et démissionnaires		5,7 milliards €	10 milliards €	
Retraites : revalorisation des pensions		2,5 milliards €		
Prestations handicapés Allocations handicapés Auxiliaire de vie par enfant handicapé		1,3 milliard € 1 million d'allocataires bénéficiant de 100€ supplémentaires soit un coût de 1,2 milliard € Hypothèse de 5000 enfants bénéficiant d'un auxiliaire de vie pour un coût de 0,1 milliard €.		
Rénovation thermique de 200 000 logements supplémentaires par an		1 milliard € Coût budgétaire de 1 milliard € par an à raison de 5000 € d'aide par logement.		
Total ménages	32 milliards €	60,2 milliards €	29 milliards €	19 milliards €
Solde en faveur des ménages selon la Fondation Concorde : 41,2 milliards €				
Entreprises				
Transformation du CICE (22 milliards €) en allègement de charges			?	6 milliards € Cette transformation assujettira les entreprises à l'impôt et constitue donc une recette
Allègement de charges de 4 points sur les bas salaires	?	8 milliards € 6 milliards € après impôts	?	?
Réduction IS	?	8 milliards €	?	?
Exonération de cotisations sociales sur les heures supplémentaires		0,5 milliard €		
Total entreprises		14,5 milliards €	?	6 milliards €
Solde en faveur des entreprises : 8,5 milliards €				

Au total, le cadrage économique du programme d'Emmanuel Macron à l'horizon 2022 peut être résumé comme suit (en milliards €) :

Recettes ou économies	-22,5
Baisse liée à la contractualisation avec les collectivités locales	-10
Augmentation de la TICPE	-12,5
Dépenses totales	+75
Coût de la hausse des taux d'intérêt sur le budget de l'Etat	+12
Dépenses supplémentaires sur le budget de l'Etat	+3,3
Programme d'investissements publics	+10
Mesures en faveur des ménages	+41,2
Mesures en faveur des entreprises	+8,5
Total non financé	+52,5